

les régiments métropolitains. Malgré ces réticences, 3 000 Juifs tunisiens s'engagent entre septembre 1939 et juin 1940.

Au moment de la percée allemande de mai 1940, les Juifs de Tunisie refusent d'envisager une défaite de la France. Le 21 mai, le grand rabbin ordonne une journée de jeûne, et le 27 mai, alors que l'offensive bat son plein en métropole, 150 rabbins prient toute la nuit à la grande synagogue pour le succès des armées françaises.

Le 18 juin 1940, alors que le gouvernement demande l'armistice, que le Général de Gaulle lance son appel, le Conseil de la Communauté se rend à la Résidence Générale pour exhorter les autorités à la résistance et demander la mobilisation générale des israélites tunisiens⁶.

Cette volonté de résistance est partagée par les Français de Tunisie qui ressentent directement la menace italienne. Ils craignent que l'Italie, alliée de l'Allemagne victorieuse, obtienne la Tunisie, où la population italienne est plus nombreuse que la population française. Cette situation particulière, fait que contrairement à l'Algérie et au Maroc, les Français de Tunisie sont dans leur majorité, de cœur avec de Gaulle dès 1940. Le Maréchal Pétain est respecté, mais la Tunisie n'accepte pas l'armistice. Cet état d'esprit aura son importance sur le sort des Juifs de Tunisie.

Les prémices du statut des Juifs en Tunisie

Le statut édicté en métropole le 3 octobre 1940 est également applicable en Algérie, dans les colonies et dans les pays de protectorat. Cette disposition inquiète les autorités italiennes.

L'Italie a des visées sur la Tunisie, qu'elle veut revendiquer lors de la paix finale. Pour justifier ses prétentions, elle met en avant l'importance du peuplement et des intérêts italiens dans la régence. Or, 40% de la propriété foncière italienne, 80% des grosses affaires italiennes appartiennent à des Juifs. L'Italie craint que le statut entraîne une dépossession de ses nationaux et la prive d'un argument de poids.

Dans une lettre à la Whilhemstrasse, Alfieri, ambassadeur d'Italie à Berlin, expose que Rome est intervenue à Vichy pour demander que le statut ne soit pas appliqué en Tunisie et que cette démarche s'est heurtée à un refus, Vichy invoquant sa crainte de représailles allemandes. Alfieri, développant les raisons de haute politique qui justifient une dérogation pour la Tunisie, intervient donc à Berlin qui décide de ne pas s'interposer entre Rome et Vichy.⁷

C'est donc sans subir de pressions allemande que Vichy a décidé spontanément, et malgré la demande de Rome, d'appliquer le statut des Juifs en Tunisie.